

PROCES-VERBAL
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 10
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 3 procurations

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-SAINT-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur Olivier MICHOT, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2023.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Aimé MONJOIN, Pascal BALLEREAU, Olivier MARTINET, Marie-Claude MASSUARD, Béatrice CHENET, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Marie-Claire BESNIER, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Jean-Loup JAMET

Pouvoirs : Marie-Claire BESNIER à Olivier MICHOT, Bruno CLEMENT DE GIVRY à Aimé MONJOIN, Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Pascal BALLEREAU

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
- Validation du plan de la Couarde
- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Adressage pour la fibre : route de Champbernard
- Tarif location salle des fêtes : forfait pour environ 2 heures / semaine
- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)
- Fonds de Solidarité Logement (FSL)

- Désignation d'un correspondant avec le réseau Initiative Indre
- Désignation suppléant(e) au Syndicat mixte du pays de la Châtre

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Numérotation pour raccordement à la fibre : adresses modifiées
- Architecte d'intérieur pour le rafraichissement de la salle des fêtes
- Comptage Chemin du Moulin Sault

2023-06 : Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

En application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent pour une durée hebdomadaire de 38 h 30. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 03 au 16 avril 2023 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire,
- autorise le Maire à signer le contrat de recrutement dans les conditions précitées,
- accepte que le maire renouvelle le contrat en cas de besoin,
- précise que conformément au décret n°2022-586 du 20 avril 2022, l'agent sera rémunéré selon l'indice brut 385 et majoré 353. Les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget 2023 de la commune.

2023-07 : Validation du plan de la Couarde

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la carte correspondant au schéma de distribution d'eau potable de la commune de Lys-Saint-Georges.

Cette carte a été établie par l'entreprise ALTEREO qui réalise l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable pour le Syndicat des eaux de la Couarde.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- approuve à l'unanimité les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable indiquée sur la carte concernant le territoire de Lys-Saint-Georges.

2023-08 : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023-09 : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Monsieur Aimé MONJOIN, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		227 278.36		14 357.71		291 636.07
Opérations de l'exercice	227 000.88	228 650.94	43 082.20	37 747.05	270 083.08	266 397.99
TOTAUX	227 000.88	505 929.30	43 082.20	52 104.76	270 083.08	558 034.06
Résultats de clôture		278 928.42		9 022.56		287 950.98
Restes à réaliser			41 304.66	13 396.00	41 304.66	13 396.00
TOTAUX CUMULES	227 000.88	505 929.30	84 386.86	65 500.76	311 387.74	571 430.06
Résultats définitifs	/	278 928.42	18 886.10	/	/	260 042.32

Hors de la présence de M. Olivier MICHOT, maire, **le conseil municipal** approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

2023-10 : affectation des résultats

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2022 approuvé ce même jour,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé fin 2021 (002) **277 278.36 €**

Résultat de l'exercice 2022

- Recettes 228 650.94 €
- Dépenses 227 000.88 €

Excédent 2022 1 650.06 €

Le résultat cumulé de fonctionnement fin 2022 est de : 278 928.42 €
(277 278.36 € + 1 650.06 € = 278 928.42 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé fin 2021 (001) **14 357.71 €**

Résultat de l'exercice 2022

- Recettes 37 747.05 €
- Dépenses 43 082.20 €

Déficit 2022 - 5 335.15 €

Le résultat cumulé d'investissement fin 2022 est de : 9 022.56 €
(14 357.71 € - 5 335.15 € = 9 022.56 €)

Restes à réaliser 2022

- Recettes 13 396.00 €
- Dépenses 41 304.66 €

Compte-tenu

- du résultat cumulé d'investissement
à la fin de l'exercice 2022 : 9 022.56 €
- des restes à réaliser en recettes 13 396 €
- des restes à réaliser en dépenses 41 304.66 €

Déficit de la section investissement est de : - **18 886.10 €** = besoin d'investissement

AU BUDGET 2023

Couverture du besoin de la section
d'investissement à reprendre C/**1068** : **18 886.10 €**

Solde de l'excédent d'investissement à reporter au C/**001** **9 022.56 €**

Solde de l'excédent de fonctionnement à reporter au C/**002** **260 042.32 €**
(278 928.42 € - 18 886.10 €)

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

2023-11 : Adressage pour la fibre : route de Champbernard

Le maire rappelle que chaque habitation doit être pourvue d'une adresse et un numéro, indispensable pour alimenter les référentiels nationaux.

Pour le déploiement de la fibre optique, certains numéros ont dû être modifiés depuis la dernière numérotation. Ces changements ont été indiqués dans l'arrêté n°2023-09 du 07 mars 2023 et chaque habitant concerné a reçu un courrier d'information.

Le Maire explique que, suite aux échanges avec le cadastre et à un travail de numérotation revu entièrement, l'intitulé d'une seule voie doit être modifié et propose au Conseil Municipal ce changement : « Champbernard » sera remplacé par « Route de Champbernard » comme suit :

Parcelles	Adresses	
B0574	1	Route de Champbernard
B0468	2	Route de Champbernard
B0525	3	Route de Champbernard
B0469	4	Route de Champbernard
B0521	8	Route de Champbernard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la modification comme indiquée ci-dessus
- précise que les habitants concernés seront informés par courrier

2023-12 : Versement subventions : fonds d'aide aux jeunes en difficulté et fonds de solidarité logement

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) ainsi que le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ces deux dispositifs nationaux interviennent, pour le FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes). Et le FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès au maintien dans un logement décent).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires : les collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes

de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation pour l'année 2023, respectivement :

- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire.
- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention pour le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour un montant de 20 €
- d'accorder une subvention pour le dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 180 €
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 à l'article 65748.

2023-13 : Désignation d'un correspondant avec le réseau Initiative Indre

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la commune a renouvelé la convention de partenariat avec le réseau Initiative Indre.

Il propose de désigner un représentant qui serait en lien avec le chargé d'affaires du réseau Initiative Indre.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal** a désigné à l'unanimité :

- Monsieur Michaël BLANCHARD en tant que correspondant avec le réseau Initiative Indre.

2023-14 : Désignation suppléant(e) au Syndicat mixte du pays de la Châtre

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de choisir un représentant suppléant en remplacement de Madame Corinne FAUVET-BODIN.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal** a désigné à l'unanimité :

- Monsieur Olivier MARTINET

Le conseil précise que les représentants au Syndicat mixte du pays de la Châtre sont :

Titulaires : Olivier MICHOT – Marie-Claire BESNIER

Suppléants : Aimé MONJOIN – Olivier MARTINET

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

-Tarif location salle des fêtes : forfait pour environ 2 heures / semaine

Monsieur le Maire a reçu une demande d'une habitante qui souhaite mettre en place des cours de yoga à Lys-Saint-georges. Elle proposera dans un premier temps des ateliers découvertes. Les cours ne débuteront qu'à la rentrée de septembre. Ces cours seraient dispensés à la salle des fêtes. Le Conseil propose de mettre la salle à disposition gratuitement jusqu'à fin août, puis propose d'attendre de connaître les fréquences et le tarif des cours afin de fixer un montant mensuel de location à partir de septembre.

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 20/01/2023 au 28/03/2023)

22/01/2023 : vœux du Maire à MOUHERS

23/01/2023 : réunion du SMABB à TENDU

24/01/2023 : Conseil Communautaire à FOUGEROLLES

27/01/2023 : Visio avec Monsieur GABORIT : 1^{er} échange concernant le dispositif d'accompagnement numérique sur-mesure
1^{er}/02/2023 : réunion avec l'architecte, le bureau d'étude et l'entreprise POUHET concernant l'aménagement de la place de l'église (piquetage pour les fouilles)
07/02/2023 : rencontre avec Mme HERBIN du Pays de VALENCAY du service instructeur des dossiers d'urbanisme
07/02/2023 : Conférence des Maires
21/02/2023 : Rencontre avec Monsieur GABORIT concernant le dispositif d'accompagnement numérique sur-mesure, à la mairie
21/02/2023 : Réunion PLUI à la CDC à NEUVY-ST-SEPULCHRE
23/02/2023 : Assemblée générale du Comité syndical du Pays de la Châtre à NEUVY-ST-SEPULCHRE
27/02/2023 : Assemblée générale de l'ATD à CHATEAUROUX
28/02/2023 : Rencontre avec la SEGEC pour l'éclairage public (voir si possibilité de changement des ampoules)
1^{er}/03/2023 : Rencontre avec l'architecte d'intérieur, Alix AMPEAU, pour le projet de rafraîchissement de la salle des fêtes
1^{er}/03/2023 : Réunion avec les services de la Région concernant la territorialisation : échanges autour de la nouvelle politique territoriale de la Région
02/03/2023 : Réunion avec les services de la Préfecture de Châteauroux à NEUVY-ST-SEPULCHRE
03/03/2023 : Réunion de préparation de l'ouverture commerciale des services fibre optique avec la Société Axione et le Maire de TRANZAULT, à TRANZAULT
06/03/2023 : Conseil d'école à SARZAY
09/03/2023 : Rendez-vous avec M. DEBELLE - Société OMEXOM, suite aux dégradations chemin de Coudières
10/03/2023 : Réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) à la Mairie
14/03/2023 : Conseil Communautaire à MOUHERS
16/03/2023 : Réunion avec le Pays de la Châtre
27/03/2023 : Réunion cantonale de répartition du FAR (Fonds d'Action Rurale), à CHASSIGNOLLES
27/03/2023 : Réunion du SMGAAI, à l'Hôtel du Département

- Numérotation pour raccordement à la fibre : adresses modifiées : Les habitants concernés par un changement ont tous reçu un courrier explicatif.

- Architecte d'intérieur pour le rafraîchissement de la salle des fêtes : Le Maire a rencontré un architecte d'intérieur. Il est en attente de son devis. Le conseil propose de demander d'autres devis.

- Comptage Chemin du Moulin Sault : Avant de prendre une décision sur la réfection du chemin du Moulin Sault, Monsieur le Maire a demandé la mise en place d'un comptage routier.

Le Maire,
Olivier MICHOT

Le secrétaire de séance,
Pascal BALLEREAU